

Note de Politique Communale-2022

Introduction

Cette troisième année de législature a encore été largement impactée par la gestion de la COVID-19 et de ses conséquences. De la gestion de crise, nous sommes passés à une gestion de risques.

D'un point de vue sanitaire, la Commune des Bons Villers a encore consacré beaucoup d'énergie à la diffusion des informations à la population, en expliquant et en vulgarisant au maximum les règles sanitaires liées à la lutte contre la Covid ainsi que leurs nombreux changements. Dans le cadre de l'application de ces protocoles, arrivant souvent le jour même de leur mise en œuvre, l'objectif des autorités a toujours été d'être prudent et de gérer le risque en faisant primer le bon sens et en n'allant pas au-delà de l'esprit de la loi. Nous pouvons tous nous réjouir d'un des meilleurs taux de vaccination de Wallonie, toutes tranches d'âges confondues. Les nombreuses informations objectives et la réunion citoyenne en ligne organisée par la Commune dès le mois de janvier touchant près de 5.000 personnes ont certainement œuvré à cet objectif commun.

D'un point de vue économique, les conséquences de la COVID-19 sont importantes pour notre Commune rurale. La première concerne les dépenses sanitaires. Nous pensons aux masques, au gel, aux techniciennes de surface supplémentaires, aux détecteurs Co2, ... dont le coût pèse encore sur nos finances. La deuxième concerne les pertes financières importantes à l'impôt sur les personnes physiques (IPP). Ainsi, la Commune a dû acter une perte de près de 230.000 € en 2021 et de 86.000 € en 2022. La troisième conséquence touche à l'explosion des coûts des matériaux et de l'énergie suite à la reprise économique. A cela s'ajoute une double indexation des salaires (octobre 2021 et mars 2022), suite à l'inflation du coût de la vie, ce qui impacte quasiment de 4% notre masse salariale.

D'un point de vue social, notre CPAS et notre service de cohésion sociale ont largement contribué à diminuer l'impact de la crise pour les personnes les plus vulnérables. En outre, notre plan de relance engageant 125.000 € a amplement tenu ses promesses, notamment grâce aux nombreuses réductions de taxe pour les indépendants, grâce au succès des « bons bonsvillersois » auprès de nos producteurs locaux et des citoyens et grâce aux aides directes aux personnes les plus touchées par la crise.

A nouveau, cette troisième année de mandat se voit impactée par des mesures fédérales visant **directement, négativement et durablement** les finances des communes. Il s'agit du transfert de la prise en charge d'une partie des pensions du personnel statutaire

(134.000 € en 2022) et de l'impact négatif du *tax shift* sur les recettes IPP (366.000 € depuis 2016). Malheureusement, à cette liste d'horreurs viennent s'ajouter toute une série de décisions prises ou en cours de préparation par le Gouvernement fédéral sans aucune compensation pour les pouvoirs locaux. Notons que dans ce climat morose pour les communes, la reprise en partie des coûts des zones de secours par les provinces est une bouée de sauvetage.

Malgré cette crise sanitaire, sociale et économique couplée à un transfert de charges du fédéral vers les pouvoirs locaux, la Commune des Bons Villers s'évertue à tenir le cap en maintenant les finances communales dans le vert, en recherchant toutes les pistes de subside possible et en investissant de manière importante pour faire face au sous-investissement chronique de ces dernières années.

La présentation de notre Note de Politique Communale se base sur l'architecture de la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 et sur le Plan Stratégique Transversal. Elle se divise donc en 11 thèmes.

1. Nous souhaitons une commune accueillante

Depuis mi-2021, le service population distribue un kit « nouveaux habitants », composé d'un sac en tissu reprenant le fascicule « nouveaux habitants », le guide de bonne entente rurale, la brochure des associations, la carte des producteurs locaux du GAL ... Début 2022, une nouvelle réunion avec les nouveaux habitants est programmée pour leur présenter notre entité et ses atouts.

En 2021, le nouveau site internet est enfin accessible et actualisé quotidiennement. Le nouveau site privilégie une lecture simple et améliorée. Il se base sur un visuel graphique grâce à l'ajout de nombreuses photos illustratives. De plus, ce site s'adapte au format smartphones et tablettes.

En 2022, il faudra relancer le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée qui n'a pu réellement se réunir suite à la Covid et à l'absence prolongée de l'agent responsable de cette politique.

2. Nous souhaitons une commune bien gouvernée

La majorité s'était engagée à informer les citoyens et à les consulter quant à la mise en œuvre de nos politiques. Nous pensons qu'en cette année 2021, cet aspect a été à nouveau respecté. Nous en voulons pour preuve :

- L'organisation de **12 réunions citoyennes communales** sur des thèmes très variés (mobilité, panneaux photovoltaïques, vaccins, éoliennes, projets urbanistiques, logements ...), avec un grand succès de fréquentation surtout au visionnage de l'enregistrement ;
- L'organisation de plusieurs **ateliers thématiques** sur des projets urbanistiques et éoliens. Ceux-ci ont permis aux citoyens concernés d'exprimer leurs opinions de manière directe afin de prendre en compte au maximum leurs remarques ;
- La publication du **bulletin communal** qui propose l'actualité communale ainsi que des articles de fond ;
- La publication de **nombreux toutes-boîtes**. Ils proposent des articles sur des événements, des réunions citoyennes, la COVID ... permettant de donner une information rapide en s'affranchissant de la fracture numérique ;
- L'amplification de notre **page Facebook** (près de 3.000 personnes abonnées) donnant une information plus réactive, objective et multiplie les formes et canaux de communication (vidéos, stickers ...). Notre Facebook permet également de réagir aux nombreuses fausses rumeurs sur tel ou tel dossier.
- Le maintien de l'envoi systématique et ciblé de **courriers d'information** aux citoyens, avant tous travaux et/ou événements qui nécessitent des changements de mesures de circulation ;
- Le maintien des **réunions des différents conseils consultatifs** (CLDR, CCATM, Groupe transition écologique, Guide Communal d'urbanisme, Conseil Consultatif du bien-être animal, Conseil Consultatif de l'agriculture ...) ;
- Les nombreux **Conseils communaux en visioconférence** très suivis sur le net.

En 2021, le télétravail a été maintenu à raison de deux jours par semaine en moyenne et les vidéoconférences ont remplacé une partie des réunions physiques. Pour le futur, le maintien du télétravail sera proposé à nos employés.

En 2021, l'Administration communale a enfin pu organiser deux moments de détente avec les membres du personnel. En outre, la Commune a octroyé à notre personnel communal un « bon bonsvillersois » à utiliser dans nos commerces locaux (Horeca, producteurs locaux ...) pour les remercier de faire face au surplus de travail lié à la COVID.

En 2021, le travail d'évaluation des différents agents a été entamé. Les formations ont enfin repris. Plusieurs membres de notre personnel ont également obtenu des évolutions de carrières suite à des évaluations positives. Notre nouveau Directeur financier a été confirmé et nommé dans son poste par décision du Conseil communal. Le

comité de direction a pris son envol. En outre, le Collège a pris plusieurs heures pour rencontrer une partie du personnel communal. En 2022, une réunion avec chaque service sera également programmée.

Au-delà de ces éléments, le service des accueillantes du CPAS sera transféré à l'équipe de direction de nos crèches communales en 2022, et cela pour assurer une meilleure cohérence. Deux ouvriers seront transférés à notre RCA afin de se mettre en ordre vis-à-vis du SPF emploi. En 2021, grâce à des subsides régionaux, un nouvel agent a été engagé afin de doper notre Plan énergie climat. En 2022, un agent technique sera engagé au service travaux pour aider à la mobilité et au suivi des chantiers. En 2022, nous avons décidé de lancer un projet pilote pour permettre à des apprenants de faire leur stage dans notre Commune (maçons ...). En outre, la Commune a décidé de maintenir et d'amplifier l'opération été solidaire au vu du bilan très positif tiré des travaux réalisés.

Nous avons décidé de reporter, en 2023, la réalisation du nouveau hangar communal au vu de l'explosion des coûts des matériaux. Le devis atteignait un surplus de 50 % par rapport à l'estimation de l'architecte. En 2022, les deux greniers au-dessus de la salle du Conseil et du secrétariat général seront enfin réaménagés pour en faire une salle de réunion/réfectoire et d'un bureau paysager. L'idée serait d'y accueillir le service de cohésion sociale pour renforcer le lien avec le CPAS. De plus, la Commune a décidé d'investir dans la climatisation et la ventilation. Le but est également de faire communiquer les bâtiments 7 et 9 de la Place de Frasnes afin d'élargir le bâtiment travaux. Tous ces aménagements vont permettre d'améliorer le bien-être au travail.

Nous souhaitons avoir une réactivité exemplaire, notamment en accusant réception systématiquement de toutes les sollicitations citoyennes. En 2021, grâce à notre nouvel outil informatique, l'entièreté des courriers entrants et sortants est numérisée. Cependant, il convient de reconnaître qu'encore trop de demandes citoyennes (surtout liées à la mobilité) ne trouvent pas de réponses dans un délai raisonnable, ce qui est principalement dû au manque de personnel pour assurer le suivi.

En 2021, tous les nouveaux logiciels comptables, GRH, taxes et redevances sont implémentés !

Concernant la transparence, nous avons décidé, en 2021, de donner accès aux projets de délibérations du Conseil communal. Nous sommes, d'ailleurs, parmi les bons élèves des communes wallonnes à le faire sans y être contraints. Cette solution sera améliorée en 2022 grâce à l'activation de l'application deliberations.be.

3. Nous souhaitons une commune propre

En termes de propreté publique, en 2021, nous avons attribué grâce à un subside régional, le marché caméras de surveillance pour débusquer les citoyens inciviques. Elles seront placées en 2022. De plus, la Commune a décidé de maintenir les 2 agents supplémentaires au service propreté engagés en CDD en 2021 pour renforcer le service environnement.

En outre, une campagne de sensibilisation sur le marathon de la propreté publique sera réalisée fin 2021.

Suite à un appel communal, une vingtaine de Bonsvillersois se sont joints à l'élan de solidarité pour aider les sinistrés des inondations de juillet. Ces Bonsvillersois sont allés nettoyer les berges de Theux, dans le cadre de l'opération weekend de la propreté.

En juin 2021, le projet pilote de la prime de retour des canettes a été clôturé par la Région wallonne. Au total, 81.992 canettes ont été récupérées et 123 citoyens y ont participé. Malgré le succès de ce ramassage, la mise en œuvre du projet a demandé beaucoup d'énergie à notre personnel communal, notamment dans la récupération et la collecte des canettes. Sur cette base, le Conseil communal s'est prononcé en faveur d'une autre solution aux déchets sauvages : la consigne des canettes et des bouteilles en plastique. Consigne dont nous attendons un signal de la Ministre wallonne de l'Environnement.

Concernant les déchets des particuliers, la taxe déchet sera revue en 2022 à cause de l'explosion des dépenses TIBI. Ces dépenses se justifient entre autres par une augmentation des coûts de traitement des déchets (énergie, personnel, pertes de recettes ...). Pourtant, cette majoration de la taxe peut sembler contradictoire avec le fait de trier mieux. Toutefois, le tri n'a jamais coûté aussi cher. Notons que ne pas trier coûterait encore plus cher. Ainsi, le passage aux poubelles à puces permet une moins forte augmentation chez nous que pour les communes qui sont encore aux sacs payants. Même si on trie mieux et surtout les déchets résiduels, la quantité de déchets par habitant stagne. Elle est équivalente à celle d'il y a 10 ans, à savoir 470 kg. La seule solution à ce problème d'inflation des coûts : produire moins de déchets de manière globale. Même si le citoyen-consommateur fait partie de la solution, il est impératif que les autorités régionales imposent, enfin, une solution pour interdire des déchets. Pourquoi maintenons-nous encore des plastiques autour des légumes ? Pourquoi existe-il encore des canettes ? Notre majorité est intimement convaincue que la solution budgétaire à la gestion des déchets doit être trouvée en amont de la chaîne et pas reportée sur les communes. Nous estimons que les intercommunales des déchets devraient se financer principalement sur les taxes environnementales sur les produits consommés. Ainsi, nous plaçons que dans le prix de chaque produit acheté soit ajoutée une quote-part pour le recyclage, comme cela existe pour l'électroménager.

La Commune n'a malheureusement aucune prise sur les dépenses TIBI mais elle doit, via le mécanisme obligatoire du coût-vérité, être le messenger de la mauvaise nouvelle de la taxe. Suite à une concertation avec le groupe transition écologique, composé de tous les partis du Conseil communal, la taxe forfaitaire a dû être augmentée pour 2022. Cette hausse ne concerne pas les allocataires sociaux, elle intègre de nouvelles catégories familiales et elle a pris en compte la spécificité des familles monoparentales. Malgré cette augmentation, la Commune des Bons Villers **reste dans la fourchette basse des autres communes de la zone TIBI**. En outre, la dernière augmentation date de 2015. Soulignons également que les bons comportements de tri seront toujours récompensés en ne devant pas payer les services complémentaires pour les familles visant à trier mieux. De plus, des « bons bonsvillersois » sont prévus pour les meilleurs trieurs de la Commune afin de toujours encourager ces bons comportements.

Notons que l'expérience pilote de donner une plus grande flexibilité lors des passages aux recyparcs sera maintenue en 2022 suite à son succès et aux respects des balises par la population.

Au second semestre 2021, le service de TIBI a été amélioré grâce à la collecte porte-à-porte des P+. Le nouveau sac bleu accueille pratiquement tous les déchets plastiques (14 fractions). Cette possibilité permet de réduire encore d'environ 8kg/habitant/an les déchets résiduels.

A partir de 2021, les sapins de Noël seront ramassés pour la 1^{ère} fois aux Bons Villers par TIBI.

En 2021, chaque école communale a été équipée d'une fontaine à eau et chaque élève de ces écoles se verra offrir une gourde réutilisable toujours dans l'optique de diminuer les déchets en plastique.

4. Nous voulons une commune verte

Avec l'objectif de planter 20.000 arbres durant la législature, notre majorité a placé la barre très haut. Après avoir planté plus de 4.500 plants à Rèves, le chantier citoyen participatif de 2021 sur le site Agricoeur va permettre de planter encore de nombreux arbres et plants. Pour l'année 2022, la Commune compte planter plus de 5.000 plants à la rue du Bringand suite à la coupe à venir de peupliers malades.

En cette fin 2021, la Wallonie a enfin octroyé le subside pour la mise en œuvre de la fiche PCDR liée au parc du château de Dobbeleer à Frasnes-lez-Gosselies. Ce projet vise à redonner une nouvelle vie à ce poumon vert situé en plein cœur des Bons Villers. Le montant des investissements sera de 180.000 euros dont 80 % subsidiés par la Région wallonne. Le chantier concerne l'abattage de nombreux arbres morts, la gestion de la renouée du Japon, la création de sentiers de promenade, le nettoyage et le ragréage du mur d'enceinte, la création d'un parcours sportif, le réaménagement des grilles d'entrée, et les aménagements des entrées piétonnes et cyclistes. Notons que fin 2021, la partie latérale du château a été aménagée en un lieu convivial grâce à un autre subside la Région wallonne. Cet espace sera accessible en 2022.

Concernant la commission communale agricole, sa première réunion a eu lieu en 2021. Deux projets de fermes ouvertes sont prévus aux Bons Villers en 2022, en collaboration avec le GAL Pays des 4 Bras. Il s'agira d'une mise en valeur de nos agriculteurs. A terme, notre objectif consiste à organiser une foire agricole de grande ampleur sur le territoire du GAL en 2023 (Genappe, Villers-la-Ville, Les Bons Villers).

Concernant le chantier sur le site délabré de l'ancienne pizzeria « Ottimo » et sous l'impulsion de la Commune, un permis d'urbanisme a été octroyé et les travaux vont commencer début 2022. En plus de la dépollution du sol, la Commune a obtenu du promoteur des locaux de rangements pour les associations et une priorité d'achat pour les Bonsvillersois.

En 2022, notre majorité souhaite réinvestir dans le matériel de fauchage pour une valeur de 185.000 €. Le matériel date de plus de 20 ans.

5. Nous voulons une commune bas carbone

Le remplacement par du LED des 1.568 points d'éclairage public arrive à sa fin. Ainsi, les villages de Frasnes-lez-Gosselies, Wayaux et Villers-Perwin sont terminés. Mellet est en cours de clôture. Pour Rèves, ce sera pour 2022. Les premiers effets sont concrets vu la diminution de notre facture d'éclairage public : pour 2022, elle passe de 60.000 € à 50.000 €.

En 2022, notre majorité continue de remplacer les véhicules polluants et vétustes en prévoyant du budget à l'extraordinaire. Comme déjà dit, il s'agit surtout de pallier le sous-investissement historique (taxi social, camionnette, voiture plateau ...). Le but de ces investissements est aussi de réduire les coûts de maintenance du charroi ayant été peu remplacé.

Concernant la politique d'isolation des bâtiments communaux, nous allons activer une partie du subside UREBA 2019 pour améliorer l'isolation dans les écoles. En outre, nous comptons participer à l'appel à candidature du plan de relance UREBA afin de continuer le travail, notamment pour rénover certaines toitures.

En 2021, 1.000 panneaux photovoltaïques (PV) ont été installés sur les bâtiments communaux. Notre centrale d'achat de PV pour les Bonsvillersois a connu un véritable succès ! 30 ménages ont décidé d'y recourir.

En 2022, 4 bornes pour voitures électriques vont être installées sur l'entité.

En février 2022, la Commune va proposer un nouveau service aux citoyens. Des experts seront à disposition des habitants pour une évaluation personnalisée des travaux et investissements à réaliser dans une habitation en matière d'isolation, d'aides publiques accessibles, d'économies d'énergie envisageables, d'autofinancement et de démarches administratives. Les citoyens désireux de réaliser les travaux seront mis en relation avec un pool d'entreprises locales proposant ce type de services. Celles-ci auront préalablement été sélectionnées pour leur expérience, leur fiabilité et leur prix. En outre, nous attendons la réponse à notre demande de subside afin de financer des audits énergétiques aux Bonsvillersois les plus vulnérables.

En 2021, plusieurs réunions citoyennes se sont tenues concernant les deux projets éoliens se situant aux Bons Villers. En 2022, la Commune va maintenir un contact avec les promoteurs pour informer au mieux les citoyens sur l'état d'avancement des études d'incidence. Concernant ces projets éoliens, la Wallonie devra prendre en compte le phénomène d'encerclement de nos villages. Pas moins de 8 parcs éoliens sont à l'étude dans un rayon de 10 km de notre territoire !

En 2022, la Commune va lancer un projet pilote d'agrivoltaïque : il s'agit du placement de panneaux photovoltaïques sur un champ ou une prairie et du maintien d'une activité agricole sous ceux-ci. Nous souhaitons également que cette activité soit libre de tout produit phyto. La Commune se veut innovante et pionnière de ce type de projet. Nous estimons que ce champ pourrait avoir une puissance de 6 mégawatts (soit +/- 2 grande éoliennes) et assurer des recettes supplémentaires à la Commune.

En 2022 et afin de limiter le coût du gaz et de l'électricité pour les citoyens, la Commune souhaite se lancer dans un achat groupé permettant de rassembler le plus de consommateurs possibles et de négocier d'importantes réductions sur le prix de l'énergie.

6. Nous voulons une commune proche des animaux

En 2021, le Conseil du bien-être animal s'est réuni à deux reprises. Une première ébauche de plan global sur le bien-être animal lui a été soumise.

En 2022, nous continuerons la campagne de stérilisation des chats errants. En outre, un caniparc pourrait être créé sur l'ancien terrain de la SWDE à Villers-Perwin. Un projet citoyen sera lancé sur cette parcelle afin d'en faire un lieu de convivialité. Le projet est actuellement bloqué au Comité d'Acquisition, en attente d'une estimation.

7. Nous voulons une commune en toute sécurité

En 2021, 5 réunions citoyennes autour de la mobilité ont été organisées. Celles-ci ont permis d'alimenter les phases 1 et 2 du Plan Communal de Mobilité (PCM). Ces réunions ont également mis en évidence des dizaines d'endroits problématiques sur notre territoire. 2022 verra se concrétiser toute une série d'aménagements sur le terrain ainsi que la phase finale du PCM. Un budget spécifique a été prévu à cet effet et l'agent technique va venir en support de notre conseillère en mobilité.

Fin 2021, les trois poteaux avec radars répressifs (108.000 €) ont été placés sur nos routes régionales. Ceux-ci attendent une dernière certification pour être opérationnels. De plus, nous comptons répondre au prochain appel à projet régional et ajouter deux nouveaux radars répressifs sur la RN567.

De surcroît, la Wallonie a entendu l'appel de la Commune en confirmant en 2021 le budget pour les routes régionales traversant notre territoire (1.500.000 € pour la chaussée de Bruxelles à Frasnes et 1.250.000 € pour la RN567 à Mellet). Début 2022, une réunion doit être planifiée avec le SPW. Des propositions concrètes seront prochainement discutées avec les habitants de ces axes.

En 2021, nous avons listé une soixantaine de lieux où nos 9 radars préventifs vont être placés entre septembre 2021 et septembre 2022. Ces lieux sont consultables par toutes et tous sur le site web de la Commune. Ils sont changés environ tous les deux mois.

La Commune a également décidé de faire une campagne de sensibilisation à la vitesse. Des autocollants affichant les limitations de vitesse « 50 km/h » et « 30 km/h » ont été distribués en toutes-boîtes. Ils étaient à coller sur les poubelles à puces. Une action originale très appréciée par le SPW et extrêmement importante pour laquelle nous avons reçu l'aval de TIBI et de la zone de police.

Fin 2021, nous réalisons un grand entretien des pistes cyclables existantes (marquage, nettoyage ...). Il est à noter que la Commune a obtenu un subside de 300.000 € à l'appel à projet wallon « Wallonie Cyclable » visant à subsidier de nouvelles routes cyclables utilitaires.

En 2021, en collaboration avec le GAL et la Province, la Commune s'est intégrée dans le réseau des points-nœuds. Concrètement, ces points-nœuds sont des panneaux directionnels qui indiquent la voie la plus adaptée pour les cyclistes. Cela permettra, au départ des Bons Villers, de circuler à vélo pour des milliers de kilomètres SANS carte. L'installation devrait être réalisée en décembre 2021.

En outre, 5 balades (une par village) ont été cartographiées par le GAL. Ces balades seront accessibles via une application mobile et par carte à partir de 2022. Chaque balade est agrémentée d'informations historiques sur le patrimoine rencontré.

En 2021, à l'aide du GAL, plusieurs chasses aux trésors ont été implémentées aux Bons Villers (Mellet, Villers-Perwin, Rèves et bientôt Frasnes et Wayaux).

En 2021, nous avons obtenu le permis pour refaire la rue Vanbeneden à Frasnes. La première phase des travaux a commencé avec les impétrants. En 2022, la deuxième phase sera lancée. Elle est la plus conséquente de toutes. Le montant estimé par IGRETEC sera encore plus important que prévu (1.000.000 €) au vu de l'état des fondations, le réseau d'égouttage et le coût du traitement des terres.

En 2022, il est aussi prévu :

- de réaliser les travaux d'une partie de la rue Hoover à Mellet. A cet effet, il sera également prévu d'aménager la ruelle Gaspart menant au cercle Saint-Joseph ;
- de refaire et de sécuriser la rue du Caveau à Villers-Perwin, rue qui accueille la future maison de village.

En 2021, un marché stock pour la réfection de dalles en béton a été attribué. Celui-ci est déjà utilisé pour la rénovation des rues Odoumont et Léon Burny. Nous avons réalisé également un raclage/pose du chemin de Mons, de la rue Journeau et de la rue de la Drève à Wayaux. Rue Journeau, nous avons réalisé une zone de stationnement à l'extérieur de cette dernière.

En 2022, un budget de 315.000 € a été dédié pour des raclages/poses et des réparations de dalles.

Concernant les transports en commun, nous sommes satisfaits du nouveau Bonvibus. Plus confortable, plus spacieux et gratuit, le Bonvibus rencontre un grand succès surtout pour les élèves de l'ISM. Notons que le car communal est en fin de vie et qu'il n'est pas prévu de le remplacer. Les trajets pour les écoles seront effectués soit par une firme extérieure, soit par les TEC. Le budget a été prévu à l'ordinaire.

Concernant les périodes de verglas et de neige, notre plan de déneigement a permis, en 2021, de donner une information exacte aux citoyens au sujet des mesures prises. La Commune des Bons Villers est prête pour affronter l'hiver 2021-2022 (stock en suffisance, tour de garde des ouvriers, application météo professionnelle ...)

En 2021 et suite aux nombreux épisodes pluvieux, plusieurs réunions ont eu lieu avec les agriculteurs concernant les inondations. De plus, de nombreuses demandes ont été faites à la cellule GISER pour trouver des solutions aux différents points noirs identifiés. 2022 sera consacré à la négociation avec les agriculteurs par rapport à ces recommandations GISER.

En 2021, nous avons fait réaliser la maintenance de nos 572 bornes d'incendie (hydrants). En 2022, on pourra baisser le coût des réparations car les 24 bornes qui devaient être réparées en 2020 et 2021 l'ont été.

8. Nous souhaitons une commune associative

En 2021, une brochure reprenant l'ensemble de nos associations a été distribuée à tous les Bonsvillersois et elle figure dans le kit nouveaux habitants.

Nous avons également décidé de réellement soutenir le secteur associatif en octroyant la gratuité de la location et du matériel des salles pour toutes les associations reconnues par la Commune. Le règlement sera présenté prochainement au Conseil communal. En outre, le nouveau matériel en 2020 et 2021 (nouveaux podiums, tables et chaises, tonnelles ...) est très souvent utilisé.

En 2021, les règles sanitaires ont fortement compliqué la mise en place des différentes fêtes de village. Malgré une certaine appréhension au départ, elles ont été couronnées d'un véritable succès de fréquentation sans qu'il n'y ait un rebond de l'épidémie au sein des Bons Villers suite aux ducasses.

Concernant les locaux, les nouveaux mouvements de jeunesse de Frasnes sont temporairement localisés au Complexe sportif. Ils seront installés dans des containers près de la tribune.

En 2022, tous les subsides aux associations ont été indexés. A noter également que la Commune a décidé d'activer une somme de 20.000 € (dont 50% régional) afin de lancer un appel à candidature à des projets citoyens.

En 2021, les travaux de la maison de village de Villers-Perwin sont quasiment achevés. Début 2022, les mouvements de jeunesse pourront rentrer dans les locaux. En 2021, un projet citoyen sur le parking du Cercle paroissial et la voirie a été lancé afin de créer un lieu de rencontre convivial. Il conviendra d'atterrir en 2022 avec un projet concret.

En 2021, le projet citoyen porté par l'ASBL Wawa a vu le jour. Celui-ci vise à rendre la place de Wayaux plus conviviale via une pergola, une zone de jeu de ballon, de la verdure supplémentaire... Ce projet vient d'un partenariat entre Les Bons Villers, l'ASBL Wawa et les citoyens.

Notons qu'une grande partie de nos plaines de jeux dans les écoles et sur la voie publique ont dû être fermées suite à un audit du SPF économie et suite au non-remplacement de celles-ci depuis 2003. Un budget de 100.000 € est prévu à cet effet en 2022.

Soulignons également qu'un subside de 5000 € a été octroyé par la Fondation Roi Baudouin pour l'achat d'un vélo électrique triporteur. Projet en collaboration avec les mouvements de jeunesse de Mellet.

9. Nous souhaitons une commune intergénérationnelle

En 2021, une nouvelle accueillante « à domicile » a ouvert pour 4 enfants de 0 à 3 ans. Ces places viennent s'ajouter aux 17 nouvelles places créées pour les bébés de 0 à 3 ans sur notre entité, en 2019 et 2020 ! En outre, un service de co-accueillante va également s'ouvrir à Rèves.

En 2021, la Commune a reçu un subside régional pour réaliser un investissement stratégique à Villers-Perwin dans le cadre du PCDR afin d'y installer notamment une antenne de la maison médicale de Frasnes et une accueillante d'enfants. Pendant les travaux de la maison médicale, les médecins seront tous accueillis à Villers-Perwin.

Concernant le Conseil Communal des enfants, sa mise en œuvre est un véritable succès. Les premières actions ont été réalisées en 2021 avec le projet de mieux signaler les entrées d'école.

Au niveau des investissements au sein du Complexe sportif, l'année 2021 verra le début des travaux de la piscine d'apprentissage et les rénovations de l'entrée Chaussée de Bruxelles. Il faudra attendre septembre 2022 pour avoir accès à la piscine. Pour le reste des investissements, le Conseil d'administration a décidé de déposer le permis et a validé le plan financier. Notons, cependant, que les futurs investissements devront tenir compte de l'explosion du prix des matériaux.

En 2021, la construction des nouvelles classes et les nouveaux aménagements au Vieux-Château ont commencé mais est rythmée d'arrêts suite à des pénuries de matériaux. En 2022, la mise aux normes des toilettes de Wayaux, de Rèves, du Vieux-Château et des Mirabelles à Mellet seront enfin réalisées grâce à un subside conséquent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant les aînés, nous avons tenté de reprendre toutes les activités prisées (jubilés, goûters, soupers, voyages ...). En outre, la Commune et de généreux bénévoles ont assuré la distribution des kits « Senior Focus » aux citoyens de plus de 65 ans. Il s'agit d'un outil destiné à informer au mieux les services de secours, en cas de besoin (malaise, disparition ...). Les nombreuses informations contenues dans ce kit leur permettent de gagner beaucoup de temps. Il se présente sous la forme d'une boîte en plastique jaune, à placer dans le réfrigérateur. Cet outil a déjà fait ses preuves et il a permis de sauver de nombreuses vies !

En 2022, une brochure sera réalisée à destination des aînés pour leur donner toutes des informations utiles.

10. Nous souhaitons une commune rurale

En 2021, grâce à une collaboration avec le GAL, les champs d'Agricœur ont été valorisés. Y sont développés : un projet d'insertion par le maraîchage, plusieurs projets professionnels en lien avec la terre, un projet de plantation citoyenne et un projet citoyen. En 2021, les réflexions sur le site d'Agricœur sont arrivées à maturité. Le but est de rendre l'atelier rural à sa fonction première. Pour se faire, le GAL a lancé une réflexion pour y accueillir des ateliers de transformation, de la logistique maraîchère ... En outre, il est prévu de revendre la grange et le terrain devant afin de réaliser une partie de logements modérés de type AIS et une partie d'habitat groupé.

En 2022, une brochure reprenant tout notre petit patrimoine populaire sera réalisée.

Nous nous étions engagés à maintenir le caractère rural de notre entité et de contenir les appétits expansionnistes des promoteurs. C'est pourquoi, nous activons trois leviers pour réduire l'ambition des promoteurs :

- Premièrement, nous avons revu à la baisse les densités de logement par hectare prévues dans le schéma de développement communal. Cette baisse a été validée par la CCATM, le fonctionnaire délégué et le Conseil communal ;
- Deuxièmement, tous les projets immobiliers de grande ampleur font l'objet de concertations citoyennes (réunions citoyennes, atelier de riverains ...) dans le but que chacun puisse faire entendre sa voix ;
- Troisièmement, la Commune négocie de manière ferme avec chaque promoteur afin de réduire les impacts sur le voisinage et d'améliorer le projet. Le but est de tenter d'améliorer le projet au maximum dans le cas où le Ministre accepterait le dossier querellé en recours.

Actuellement, un nouveau projet LW Home est en cours de dépôt de permis à Mellet (rues Mercier et Burny). Trois réunions ont déjà eu lieu avec les riverains afin de tenir compte des différentes remarques. Ce projet a été revu à la baisse et respecte désormais les prescriptions du Schéma de développement. La Commune veut profiter de ce projet pour aussi réaménager, à charge du promoteur, la place du Terminus en un lieu convivial. En outre, nous restons très vigilants concernant de futurs grands projets qui tentent de fleurir sur plusieurs villages des Bons Villers.

En 2022, le Guide d'urbanisme communal sera terminé.

Concernant la Maison médicale de Frasnes-lez-Gosselies, le dossier progresse. Les offres ont été rentrées. Cependant, les prix dépassent les budgets initiaux. Les travaux devraient commencer en février 2022.

Nous avons également prévu une mise en conformité de la Chapelle Notre-Dame du Roux. En outre, une étude sanitaire va être lancée pour l'église de Villers-Perwin et une étude sur la réaffectation de l'église de Frasnes va être réalisée par Ecetia.

9. Nous souhaitons une commune où se loger

En 2022, après des délais de tutelle anormalement longs, nous allons pouvoir commencer les travaux dans l'aile ancienne du château de Dobbeleer. En 2023, ce sera le tour de l'aile moderne. Le but est d'y accueillir 23 logements.

En 2021, les logements du PCA de la Chapelle sont tous vendus. La fin des travaux est toujours prévue pour fin 2022.

En 2021, nous avons lancé un appel à intérêt pour développer éventuellement un projet pilote d'habitat léger sur un terrain communal.

Nous maintenons toujours dans les discussions avec les promoteurs qu'ils puissent donner la possibilité aux Bonsvillersois d'être prioritaires dans l'achat des biens mis en vente.

2020 a été également l'occasion de dresser l'inventaire de tous les chancres aux Bons Villers. En 2022, afin d'inciter les propriétaires à réaliser notamment des travaux d'embellissement, nous allons prévoir une prime communale.

En 2022, nous avons décidé de vendre plusieurs propriétés communales sur base du cadastre réalisé en 2019._____

Pour conclure, nous souhaiterions remercier vivement le personnel communal car tous ces projets seraient impossibles sans son concours. Ceci est d'autant plus important que la surcharge de travail lié à la Covid est toujours bien présente.